

## Compte rendu de mandat de la réunion CHSCT du 22 novembre 2018

En l'absence de Monsieur le DASEN, le CHSCT a été présidé par la secrétaire générale, Mme ROCHETTE

La FNEC FP FO était représentée par Christian ROBERT et Hervé MAGRE

Suivant l'ordre du jour annoncé, l'étude des registres RSST et DGI n'a pu être traitée que sur une heure, donc n'ont été étudiés que les registres remontés à la DSDEN avant le 14 septembre 2018. FO déplore cette situation, d'autant que de nombreux registres sont remontés depuis la rentrée scolaire et qu'en conséquence ceux-ci n'ont pu être traités malgré notre demande.

### Suivi du protocole « enfants perturbateurs »

Présentation par Mme CAVAR, référente académique sur le département du Tarn pour gérer les situations complexes, notamment avec la mise en place du protocole enfant perturbateur. Elle nous a présenté son travail auprès des collègues du département. Si on peut se féliciter que son poste à mi-temps soit passé à plein temps depuis cette année, l'accompagnement mis en place et sur lequel elle annonce 50 % de situations stabilisées. Cet accompagnement se ferait suite à une série de signalements auprès de l'Inspection et après avoir saisi le RASED et donc ne revêtirait plus l'urgence espérée par certains collègues. Cet accompagnement se borne à faire des observations en classe et sur des temps institutionnels (rencontre des familles, suivi éventuel sur le périscolaire) et à préconiser des aménagements de classe ou d'aménagement du temps de travail des élèves concernés, avec quelques mesures parfois d'orientation ou de déscolarisation si nécessaire.

Son domaine d'intervention a surtout concerné jusqu'à présent le primaire et peu le secondaire.

***FO encore une fois ne peut que regretter que cet accompagnement se fasse sur des procédures longues et fastidieuses pour les collègues et revendique le retour d'un RASED complet par secteur et plus proche du terrain.***

### Etude des registres :

Les registres étudiés remontent au début de l'année 2018, essentiellement de janvier à mars

**Ecole de Carlus :** Les problèmes inhérents aux travaux effectués sur l'école ont été résolus puisque les travaux sont terminés.

***Intervention de FO : Pourquoi le CHSCT n'a-t-il pas été informé en amont de ces travaux ? Cela aurait permis de travailler sur de la prévention primaire et qui aurait sans doute évité tous les problèmes rencontrés et notifiés sur le registre.FO revendique que soit communiqué au CHSCT ces informations.***

Réponse de l'administration : un assistant de prévention a été dépêché sur place pour suivre régulièrement ces travaux.

**Ecole de Teyssonnière** : remontées de registres suite à des risques générés par l'activité viticole à proximité de l'école.

***Représentant de FO : Signale que certains travaux de protection annoncés par la mairie n'ont pas été faits.***

Des éléments de réponse ont été fournis par l'assistant de prévention sur le problème de l'épandage au niveau des vignes. Le producteur s'engageant à prendre des mesures en conformité avec la loi. Pas d'épandages notamment sur les temps scolaires.

**Lycée de Bordebasse à Castres** : registre envoyé par un personnel suite à un entretien de titularisation dont les conditions ont fragilisé la collègue.

L'administration considère que le problème est réglé puisque la collègue a été titularisée et qu'elle est maintenant dans un autre établissement.

***Le représentant FO souhaite que figure au PV le fait qu'il a constaté personnellement que le chef d'établissement s'adresse parfois aux personnels de manière agressive.***

**Ecole de Lentajou** : problème de manque de personnel suite à une grève des ATSEM.

***Représentant FO : Souhaite savoir quelle procédure adoptée dans ce type de cas ?***

Pas de réponse de l'administration.

**Collège JL Etienne** : de nombreux registres sont remontés de cet établissement et une visite des membres du CHSCT a eu lieu le 13 novembre . L'administration compte remettre en place un protocole Education Nationale de médiation afin de résoudre les tensions internes à ce collège et parlent de difficultés des enseignants à communiquer entre eux.

***Représentant FO : des registres font apparaître cependant des dysfonctionnements au niveau de la direction de l'établissement. Des collègues mis en cause par des parents n'ont pas été soutenus par le chef d'établissement, un collègue a demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle de la part de son employeur, nous souhaitons savoir si des mesures ont été mises en œuvre dans ce domaine***

Deux avis des organisations syndicales sont émis à cette occasion :

### Avis sur l'application de la protection fonctionnelle

Rédigé par la FSU, le SE UNSA et la FNEC-FP FO :

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des personnels et doit appliquer la protection fonctionnelle (article 11, loi 83-654 du 13 juillet 1983) contre les menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages dont les personnels pourraient être victimes à l'occasion de leur fonction.

### Avis sur l'application de la réglementation relative aux sanctions disciplinaires

rédigé par la FSU, le SE UNSA et la FNEC-FP FO :

Les membres du CHSCT SD 81 demandent à ce que la circulaire 2014 059 du 27 mai 2014 relative à l'application de la règle « mesures de préventions et sanctions dans les établissements scolaires » ci-dessous citée :

*« Le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence verbale ou physique et lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève. »*

soit appliquée par tous les chefs d'établissement lorsque la situation l'exige.

Ecole de Lescure : problème résolu

Ecole de Fénols : Problème avec des élèves perturbateurs.

Mise en place d'un protocole suivi par l'équipe de circonscription.

**Représentant FO : Les collègues se sont sentis seuls et démunis face à cette situation.**

Ecole de Tauriac : problème avec un élève perturbateur.

Pour l'administration l'élève perturbateur est maintenant sur une autre école, le problème est donc réglé.

Ecole Louis David à Castres : problème avec un élève perturbateur.

Equipe éducative mis en place.

**Collège Marcel Pagnol** : registre complété suite à un entretien de carrière dans le cadre de PPCR, la collègue considère que ce qui lui est reproché par le chef d'établissement est lié à la situation difficile dans l'établissement à ce moment et non à son implication professionnelle. Le chef d'établissement a depuis été déplacé sur un autre poste mais la collègue reste avec un avis qui influence sa carrière. L'administration recommande un recours par la voie hiérarchique et ne souhaite pas donner de suite à la mention sur ce registre.

**FO** : *Cette réponse ne peut satisfaire FO qui considère que la réforme PPCR peut induire dans son application des risques psycho sociaux, réforme sur laquelle le CHSCT n'a jamais été consulté avant sa mise en place. FO affirme que l'avis porté sur l'activité professionnelle de la collègue doit être revu au regard de cette situation particulière.*

### **Retour sur les visites d'établissement :**

**Ecole du Séquestre** : Mme Eberwein, Inspectrice de la circonscription résume les mesures prises suite aux préconisations des membres du CHSCT.

**Ecole Jean Ferrat à ST Benoit de Carmaux** :

Lecture d'un CR des mesures prises suite aux préconisations du CHSCT.

**Enquête sur Les cèdres** : cette enquête avait été déclenchée par les représentants en CHSCT suite à un accident de travail déclaré le 22 juin 2015

La préconisation centrale des membres du CHSCT était que les élèves bénéficiant d'une notification MDPH orientant vers une structure adaptée devaient y être affectés et que si cela n'était pas, dans un premier temps possible il fallait mettre à disposition des moyens humains supplémentaires.

Mme la Secrétaire générale nous informe suite à ce dossier que 98% des élèves ayant une notification d'orientation sont sur des structures adaptées.

**FO** : *invite tous les collègues à lui faire remonter toutes notifications d'orientation non assurées car le chiffre annoncé nous semble loin de la réalité.*

### **Questions diverses :**

**Le représentant FO** *soulève les multiples problèmes rencontrés par l'équipe enseignante à l'école de Viviers les Montagnes avec la mairie depuis 2015 et souhaiterait, à l'avenir, l'intervention du DASEN si l'intégrité du personnel venait à être mise de nouveau en cause.*

L'administration nous répond que l'Inspecteur suit ce dossier et est déjà intervenu auprès de l'équipe pour qu'elle prenne ces distances avec la mairie et que si besoin d'autres leviers peuvent être utilisés.

***FO sera vigilant à cet égard et suivra au plus près ce dossier afin que l'équipe soit préservée.***